

CYCLE 2013/14
L'ÉCOLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
DANS TOUS SES ÉTATS

Avec l'association « Lire et faire lire »

Le handicap et l'école

Par **Bruno SEWERYN** (Inspecteur de l'Éducation Nationale),
Madeleine GARRIGUE et **Christophe CABRERIZO**
(Conseillers Pédagogiques)

Mardi 12 mai 2014

Histoire du regard sur le handicap

Christophe CABRERIZO



Les opérations mentales mises en jeu dans la démonstration

Visualiser : irruption dans le champ visuel : l'importance de l'image.

Observer : comparaison avec la norme : il y a quelque chose qui cloche et qui fascine.

Interpréter : comment l'on se raconte des histoires : il faut une explication qui rassure ?

Ranger : attribution d'une place : un nom, un rôle.

Le regard crée le handicap et entretient le trouble.

Des croyances religieuses, des superstitions

Des contraintes économiques et sociales

Des réflexions philosophiques et pédagogiques

Des connaissances scientifiques et médicales

Il faudrait débusquer les fantasmes inconscients que le handicap

mobilise : *inquiétante étrangeté, sexualité monstrueuse, filiation fautive, transmission dangereuse, procréation interdite, tyrannie et séduction.*

Un regard / une place / une posture à travers l'histoire.

- L'individu « montré », le difforme => la suspicion
- L'individu à corriger, l'anormal => la pitié
- L'individu à protéger, l'infirme => l'objet
- L'individu à intégrer, le différent => l'humanitaire
- L'individu à inclure, l'autre => le handicap
- L'individu à scolariser, l'élève => le trouble

Les sources (1)

- La Paléopathologie
- La littérature
- L'archéologie
- La mythologie

Les sources (2)

- La Mythologie :

Un mythe est un récit qui se veut explicatif et surtout fondateur d'une pratique sociale. Il est porté à l'origine par une tradition orale, qui propose une explication pour certains aspects fondamentaux du monde et de la société qui a forgé ou qui véhicule ces mythes :

- la création du monde (cosmogonie) ;
- les phénomènes naturels ;
- le statut de l'être humain, et notamment ses rapports avec le divin, avec la nature, avec les autres individus (d'un autre sexe, d'un autre groupe) ;
- la genèse d'une société humaine et ses relations avec les autres sociétés.

La Loi du 11 février 2005 av JC

Et Pandore créa le handicap (entre autres maux).

Fin de l'âge d'or :

La vengeance des dieux suite au don du feu par Prométhée qui causa une rupture de l'équilibre relationnel humain/divin.

Les fruits d'amours interdits : unions contre nature

Monstruologie des mythes

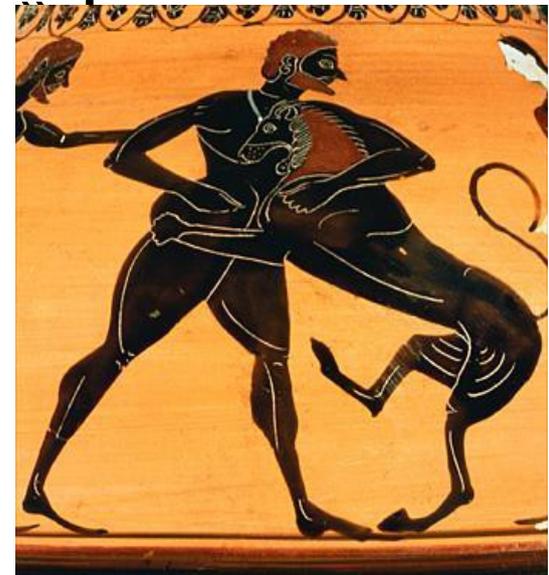
La **fascination** des liaisons « dangereuses »

Héphaïstos/Aphrodite

Le Monstre tellurique/ le héros divin :

Polyphène/Héraklès/Minotaure

Quasimodo/ Esméralda



Et Pandore créa le trouble (entre autres maux)

- Pandore fut créée sur l'ordre de Zeus qui voulait se venger des hommes pour le vol du feu par Prométhée. Elle fut ainsi fabriquée dans de l'argile et de l'eau par Héphaïstos. Les olympiens lui offrirent un certain nombre de talents (**prémices des intelligences multiples ?**). Athéna lui donna ensuite la vie, lui apprit l'habileté manuelle (elle lui apprit entre autres l'art du tissage) et l'habilla ; Aphrodite lui donna la beauté ; Apollon lui donna le talent musical, Hermès lui apprit le mensonge et l'art de la persuasion et lui donna la curiosité ; enfin Héra lui donna la jalousie.
- une boîte mystérieuse que Zeus lui interdit d'ouvrir. Celle-ci contenait tous les maux de l'humanité, notamment la Vieillesse, la Maladie, la Guerre, la Famine, la Misère, la Folie, le Vice, la Tromperie, la Passion, l'Orgueil ainsi que l'Espérance.

Héraclès figure tutélaire des TCC

titularis : avoir à l'œil

- Après une enfance houleuse, Héraclès devient un garçon grand et puissant. Il aura pour maître le centaure Chiron qui lui enseignera les arts, le combat, l'habileté etc. Seulement Héraclès contrôle difficilement sa force et ses humeurs. Aussi il est un élève perturbateur et agité. Un jour son professeur de lettre et musique, Linos le frappe afin de calmer l'enfant. Dans un accès de rage Héraclès tue son maître avec un coup de tabouret.
- En revanche la maîtrise de soi et le calme posent un vrai problème au jeune garçon, c'est alors que son père adoptif Amphitryon décide de l'envoyer loin du palais afin qu'il s'occupe d'un troupeau retiré dans la campagne.
- Dans un accès de folie il tue ses enfants et sa femme Mégara.
- Par la suite on lui imposera 12 travaux réputés impossibles
- Il créera aussi les jeux olympiques



Analyse psychologique

- La violence d'Héraclès est liée à un cadre familial désordonné reposant sur un système de doubles :
- Les 2 doubles : son frère *Iphiste* et son cousin *Eurysthée*.
- Les 2 mères : *Alcmène* (biologique) et *Héra*.
- Les 2 pères : *Amphytrion* et *Zeus* (biologique).

C'est un enfant/adolescent/adulte hyperactif, victime d'accès de violence alternant avec de graves dépressions. Un cadre familial instable nuit à sa recherche d'identité.

Dans un 1er temps éloignés à la campagne (loin de la cité) on lui imposera un traitement dans le but de s'en débarrasser.

L'antiquité : le message des dieux

A Babylone : monstre par excès (hydrocéphalie), monstre par défaut (nanisme). Lire l'avenir.

En Egypte : le corps est le véhicule des âmes, pas d'exclusion. Des fonctions religieuses. (Tradition chamanique)

En Grèce : à Sparte manifestation du courroux des dieux, Platon et Aristote envisagent l'élimination. Présence d'esclaves retardés ou difformes pour protection, exaltation du beau, amusement.

A Rome : Sénèque prône «la séparation des parties saines de celles qui peuvent les corrompre». Cérémonies de purification. Cristallisation de la colère des dieux. Puis avènement du christianisme : compassion. L'infanticide est condamné au 4^o siècle.

Le moyen âge: « la charité chrétienne »

Charlemagne décide que les enfants recueillis par l'église deviendront des serfs. Une place leur est attribuée.

En l'an 1000 à Byzance une structure de 7000 lits accueille toutes sortes d'infirmes.

Certains monastères se spécialisent et seront à l'origine des Hospices. L'infirmes est pris en charge par la communauté Religieuse.

ST Louis crée les « 15-20 » en 1254.

Le handicap mental est lié au péché.

L'accueil ?

A l'interprétation de l'infirmité comme signes divins succéda une période de rationalité.

Les nations avaient besoin d'ordre et, l'État avait besoin de force et de pouvoir indiscutés : on séparait et enfermait les infirmes. La raison et la déraison ne se mélangeaient plus et, dans le social, l'ordre et le désordre devaient être séparés.

Peu nombreux jusqu'au XI ème siècle, les hôpitaux allaient surtout se développer au XII ème et s'épanouir au XIII ème avec les *hôtels-Dieu* situés sur les itinéraires des pèlerins.

Le **XIII** ème siècle vit naître une période de « philanthropie charitable » : notables et congrégations religieuses furent à l'origine de « regroupements ».

A partir du **XIV**ème, la peur prit le dessus sur cette « attitude charitable » et conduisit à la mise à l'écart, puis à l'enfermement des infirmes et pauvres d'esprit.

Le siècle des lumières : le « discernement »

Le penser par soi-même introduit la responsabilité personnelle. L'économie bourgeoise prend de l'importance et souligne le sens de l'utile. La charité est remplacée par la nécessité du travail. L'enfermement se poursuit.

Construction d'asiles, d'hôpitaux et d'ateliers dans lesquels on parque les handicapés, les déments, les indigents. C'est un but de promenade pour la haute société.

Valeur rédemptrice de la douleur dans les traitements destinés à remédier. (théorie des humeurs).

Le XVIII ème

Le 18ème siècle sera le siècle d'un intérêt pour la monstruosité, la bizarrerie. Le monstre devient un objet de curiosité, il intéresse, attire et distrait.

Pour Denis Diderot (1713-1784), les « monstres » ou « handicapés » offrent, à travers leur étrangeté, la preuve que l'ordre naturel universel n'est pas parfait et que la frontière entre difformité et normalité est négligeable.

L'existence des aveugles et sourds-muets témoigne de la pluralité et de l'hétérogénéité des êtres.

Le handicap comme expression de la diversité n'est pas une pathologie mais plutôt une composante du biologique : passage de l'« anomalie » à l'« anormalité », de la diversité à la pathologie et du déficit au handicap.

Le XIX siècle : médecins et pédagogues

Le besoin de classification. On voit apparaître le médecin aliéniste. Il s'agit de faire sortir les (enfants) handicapés des asiles, les classer, les soigner, les éduquer.

Besoin de formation et de certification pour les cadres.

Quels diplômes ?

**Entrée historique
par les diplômes nécessaires
pour enseigner aux élèves
en situation de handicap
Bruno SEWERYN et Madeleine GARRIGUE**

Entrée historique par les diplômes nécessaires pour enseigner aux élèves en situation de handicap

2004

2CA-SH et CAPA-SH

certificat d'aptitude professionnelle pour les aides
spécialisées, les enseignements adaptés et la
scolarisation des élèves en situation de handicap

certificat complémentaire pour les enseignements
adaptés et la scolarisation des élèves en situation
de handicap

2007

CAPSAIS (ou CAAPSAIS)

certificat d'aptitude

aux actions pédagogiques spécialisées
d'adaptation et d'intégration scolaire

1963

CAEI

certificat d'aptitude à l'éducation des enfants
et adolescents déficients ou inadaptés

1939

CAEEP

certificat d'aptitude à l'enseignement des
écoles de plein air

1909

CAEA

certificat d'aptitude à l'enseignement des
enfants arriérés

	A	B	C	D	E	F	G
Handicapés auditifs (HA)	■						
Déficients visuels (DV)		■					
Aveugles		■					
Handicapés moteurs (HM)			■				
Déficients physiques (DP)			■				
Déficients intellectuels (DI)				■			
Troubles de la conduite ou du comportement (TCC)				■			
Déficients psychiques profonds (DPP)				■			
Déficients intellectuels (DI)					■		
Réadaptation psycho-pédagogique (RPP)					■		
Handicapés sociaux (HS)					■		
Troubles de la conduite ou du comportement (TCC)					■		
Déficients intellectuels (DI)						■	
Troubles de la conduite et du comportement (TCC)						■	
Handicapés sociaux (HS)						■	
Réadaptation psycho-pédagogique (RPP)							■
Réadaptation psycho-motrice (RPM)							■
Rééducateurs							■

**Entrée historique : de l'homo erectus
à la homo handicapus**

**Entrée historique
par les structures et dispositifs
d'accueil et d'enseignement
aux élèves
en situation de handicap**

**Entrée historique
par les structures et dispositifs
d'accueil et d'enseignement
aux élèves
en situation de handicap**

**Une évolution historique au cours du Xxème
siècle marquée par trois grandes étapes :**
**La mise en place d'un dispositif d'éducation
spécialisée**
La politique d' "adaptation"
L'intégration scolaire

Lois Ferry

qui donne le droit de présentation pour les instituteurs appartenant aux cultes non catholiques.

Art. 4. — L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.

Un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aux aveugles.

Art. 5. — Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune, pour surveiller et régler la fréquentation des

rel
vét
les
adr
les p
voit
et
l'ins
me
so
d

La mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée

1882 l'école obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.

De 1882 à 1909

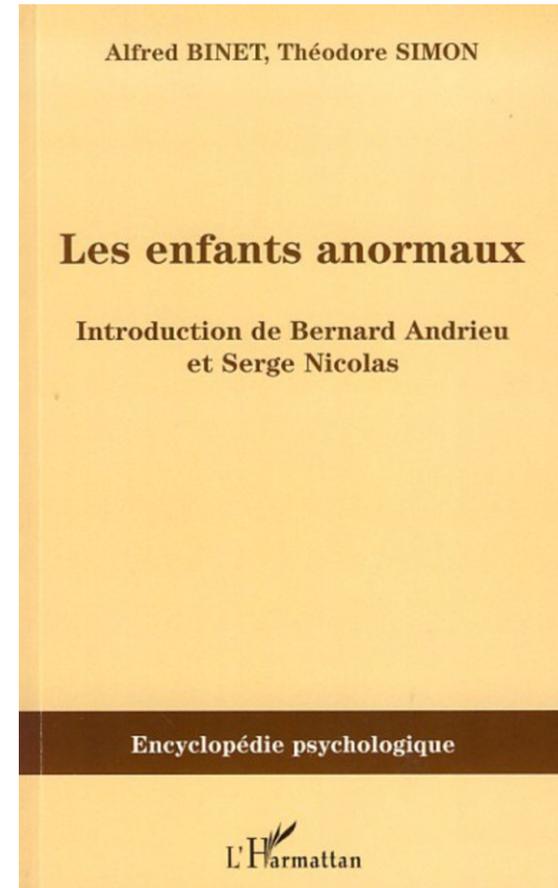
Les responsables de l'Instruction publique s'adressent aux médecins et à la psychologie naissante les moyens de distinguer les enfants "qui ne peuvent tirer profit" de l'école.

Premiers tests destinés à donner une base scientifique à l'orientation des enfants en difficulté grave vers des

La mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée

Structures spécialisées que crée la loi de 1909 : classes et écoles autonomes dites "de perfectionnement".

1909 : les classes de perfectionnement



Le CAEA

- **Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés**
- Décret du 14 août 1909, Journal officiel du 25 août 1909
- *Les candidats au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés devront être âgés de vingt et un ans au moins au moment de leur inscription et être munis du certificat d'aptitude pédagogique. Ils doivent justifier d'un stage d'un an dans un établissement spécial désigné par le ministre de l'Instruction publique, où ils auront pu étudier sur place **les moyens qui réussissent le mieux à fixer l'attention des arriérés et à solliciter leur intelligence.***

La mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée

En 1945, 174 classes de perfectionnement dans les écoles publiques.

Les enfants et adolescents atteints de handicaps spécifiques - physiques, sensoriels ou mentaux - en majorité accueillis dans des établissements privés, souvent créés à l'initiative d'associations de parents et placés sous la tutelle du ministère chargé de la Santé.

À partir de 1946 : développement des établissements spécialisés

- *« En Janvier 1959, il y a 50 ans, des parents, comprenant que seuls, isolés, ils n'arriveraient pas à faire respecter les droits les plus élémentaires de leur enfant handicapé mental, se réunirent en une association l' :*

A.D.A.P.E.I. des P.O.

- *Rien n'existait, tout restait à inventer et à créer. Pas de loi, pas d'allocation, pas d'établissement, pas de service. Les parents étaient contraints de choisir entre le placement en établissement psychiatrique et le maintien à domicile avec tous les problèmes que cela entraînait le plus souvent.*
- *Très rapidement, ces parents, ces pionniers, prirent des contacts, plus particulièrement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), afin de créer une structure capable de prendre en charge leurs enfants différents, à qui on refusait l'accès à l'école de tous, l'école de la république.*
- *Un an plus tard s'ouvrit le premier IME (Institut Medico-Educatif) à Perpignan.*
- *Ainsi débuta la grande et belle aventure de l'A.D.A.P.E.I. des P.O. : les établissements sortirent de terre, les services se mirent en place ».*

La mise en place d'un dispositif d'éducation spécialisée

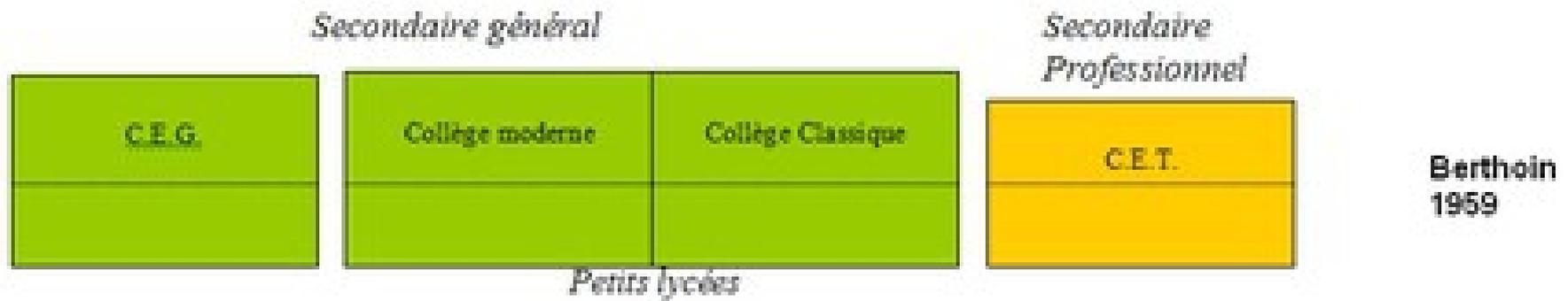
A partir de 1945, l'Éducation nationale affirme progressivement sa volonté de ne pas laisser entièrement au secteur privé le soin de prendre en charge les jeunes handicapés ou en difficultés graves.

Son effort se traduit par :

La multiplication des classes et établissements spéciaux.

La diversification des catégories d'enfants déficients ou inadaptés accueillis.

1959 : Loi Berthoin



1967 : les SES au collège

- *« Ces sections d'éducation spécialisée accueillent 90 élèves déficients intellectuels légers des deux sexes à la sortie des classes de perfectionnement. Elles assurent un enseignement général ainsi qu'une formation pré-professionnelle et professionnelle. »*

La politique d'adaptation'

Dans les années soixante, l'approche du problème de l'inadaptation scolaire se modifie.

La nécessité affirmée de l'intervention précoce, de la prévention des inadaptations scolaires impose l'institution d'un dispositif d'"adaptation scolaire" dont les objectifs sont de prévenir le dommage, d'en réduire l'importance et d'en limiter les effets.

La politique d'adaptation'

Ce dispositif est mis sur pied à partir de 1970.

Il comprend :

Les "groupes d'aide psycho-pédagogique" .

Les sections et classes d'adaptation .

Les Sections d'Education Spécialisée dans les Collèges

1975 : loi en faveur des personnes handicapées



L'intégration scolaire

La loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées a traduit l'évolution des esprits, posant comme principe, dans son article 1er, le maintien des mineurs ou adultes handicapés dans un cadre de vie et de travail ordinaire chaque fois que leurs aptitudes le permettent.

Elle situe "de préférence" dans des classes ordinaires l'éducation de tous les enfants et adolescents "susceptibles d'y être admis malgré leur handicap".

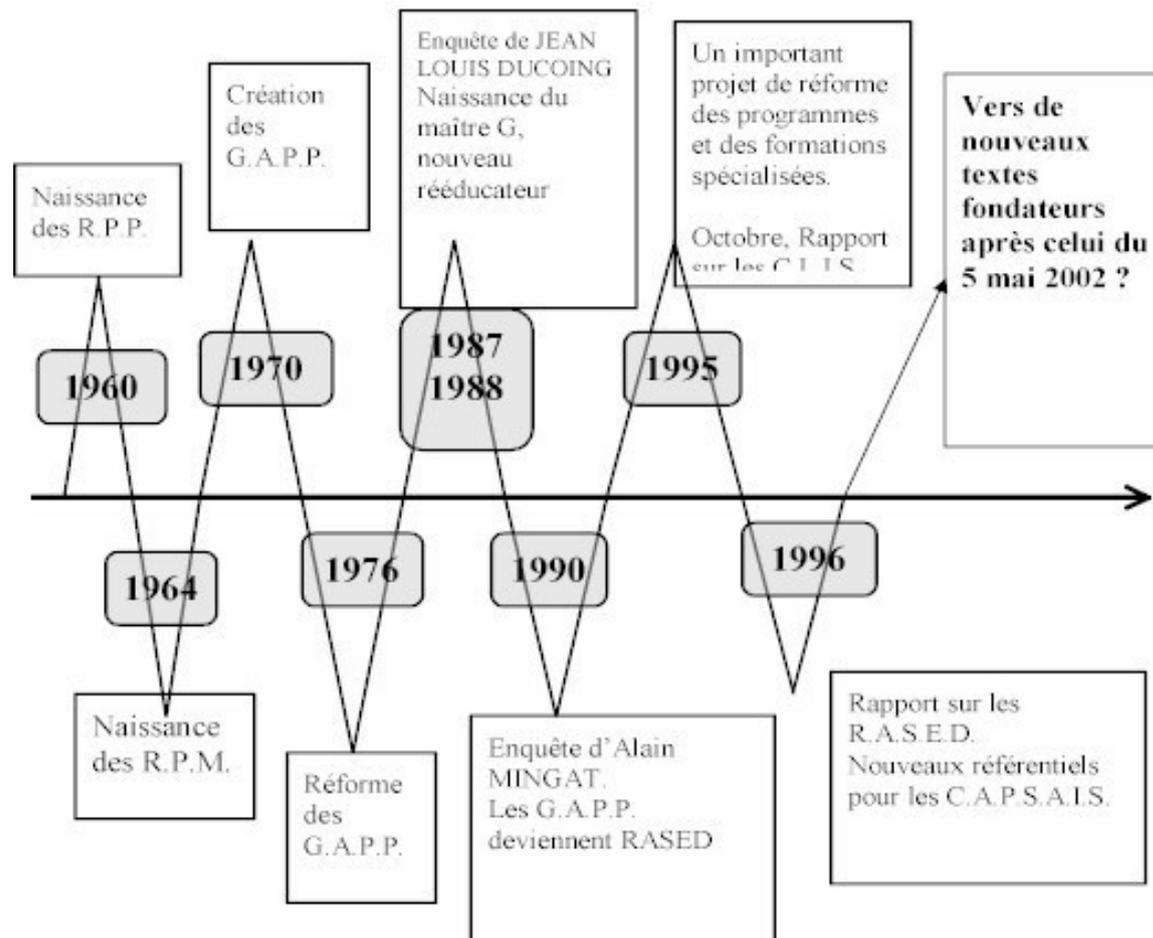
Réforme HABY



La politique d'adaptation'

Ce dispositif de prévention coexiste désormais avec celui de l'Éducation spécialisée et s'articule avec lui.

1976 : création des GAPP



1982 : le concept d'intégration



L'intégration scolaire



Deux circulaires importantes sont publiées :

- **La première, en janvier 1982** , signée par le Ministre de l'Éducation nationale et le Ministre de la Solidarité nationale, définit les grandes lignes de la politique d'intégration ;
- **La seconde, en janvier 1983** , signée par les représentants des Ministres concernés (Éducation nationale, Affaires Sociales et Solidarité nationale, Santé), précise les modalités techniques et pratiques de la mise en oeuvre de cette politique

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989

Prend en compte le bilan positif du développement des actions d'intégration et affirme la nécessité de poursuivre dans cette voie.



1989 : redéfinition des normes de l'OMS

Nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages

- $QI < 20$ retard mental profond
- $20 < QI < 35$ retard mental sévère
- $35 < QI < 49$ retard mental moyen
- $50 < QI < 70$ retard mental léger

1989

Transformation des SES en SEGPA

Circulaire d'orientation n° 89-036 du 6 février 1989.

L'élévation continue des qualifications vers le niveau 5, la remise en cause du concept de déficience intellectuelle légère, la volonté d'intégration, sont les points d'appui qui permettent d'établir, pour les enseignements dispensés en SES et en EREA, de nouvelles perspectives.

Introduction de l'appellation « sections d'enseignement général et professionnel adapté », même si cette circulaire continue par ailleurs à utiliser l'appellation de SES, comme le feront encore les deux circulaires de 1990. C'est seulement la circulaire de 1996 qui substituera de facto l'appellation de SEGPA à celle de SES

1990

Le projet d'école,

Création des R. A. S .E.D,

Missions des psychologues scolaires,

Organisation des Enseignements Généraux et
Professionnels Adaptés.

1991 : création des CLIS



1995 : création des UPI



1998 : les SAPAD

Les PAI



2002

Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré

- des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves (fonctionnement des CCPE – CCSD)
- Accueil des élèves handicapés à la rentrée 2002

2004

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPASH et le 2CASH

1999

***Création des groupes
départementaux HANDISCOL***



2005 : Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*



« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi du 11 février 2005

Scolarisation des élèves en situation de handicap

*Eternel mineur
personne invisible*

*compensation et
accessibilité,
Diagnostic et pronostic*

2010 - L'inclusion scolaire

Les UPI deviennent des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) à compter du 1er septembre 2010

Les CLIS, des classes pour l'inclusion scolaire

2012

Année de l'accessibilité

La Personnalisation des Parcours